



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 septembre 2025
Convocation du : 18 septembre 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN pouvoir à Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT pouvoir à Bernard HAESEBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Dominique BAILLEUL, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Hugues QUESTE, Rut LERNER-BERTRAND pouvoir à Martine DUBREU, Grégory PICKEU pouvoir à Arnaud MARIE, Véronique NAEYE pouvoir à Céline LEROUX, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Catherine DE PARIS

ABSENTS :

Caroline BAURANCE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Carole CASIER

DE25_135

**DROITS HUMAINS - ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES
CONVENTION POUR MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS POUR LA
COMMÉMORATION DES 10 ANS DES ATTENTATS DE PARIS**

Autorisation - Approbation

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de promotion des Droits Humains, et plus particulièrement dans le cadre du dixième anniversaire des attentats du 13 novembre 2015, la Ville d'Armentières souhaite s'engager dans une démarche de mémoire vivante et de sensibilisation citoyenne auprès des jeunes Armentériens.

À ce titre, le service Droits Humains, en partenariat avec la Compagnie « La Belle Histoire » basée à Villeneuve d'Ascq et en lien avec les établissements d'enseignement secondaire de la commune, propose l'organisation d'un spectacle à destination des lycéens, intitulé « Vivre ensemble après les attentats », abordant les thèmes de la résilience, de la mémoire collective et du vivre-ensemble, après des événements traumatiques ayant choqué le monde entier.

La Compagnie « La Belle Histoire », est spécialiste du théâtre d'intervention, concept alliant théâtre et débat afin de libérer la parole et confronter les points de vue de chacun.

Le coût global de l'opération s'élève à 1 565€, couvrant l'animation des échanges avec le public, l'écriture du spectacle et la représentation.

L'action s'inscrit dans une dynamique de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'oubli. Elle se veut également un temps fort symbolique de la mémoire locale, intégrée au programme commémoratif porté par la Ville à l'échelle de la semaine du 13 novembre 2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à verser le montant précité à la Compagnie « La Belle Histoire »

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Carole CASIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025



ID : 059-215900176-20250926-DE25_135-DE



DÉBAT ET SPECTACLE POUR LA COMMÉMORATION DES 10 ANS DES ATTENTATS DE PARIS

ENTRE

La Collectivité d'Armentières,
Représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel MONPAYS, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal n°DE25.XXX du 25 septembre 2025 ;

D'une part,

ET

L'association représentée par son/sa Président(e) autorisé(e) à signer la présente convention ;

D'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA CONVENTION

La Compagnie « La Belle Histoire », basée à Villeneuve d'Ascq, est spécialiste du théâtre d'intervention, concept alliant théâtre et débat afin de libérer la parole et confronter les points de vue de chacun. La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre d'un débat suivi d'un spectacle pour les lycéens de la ville.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour les mois de novembre et décembre 2025

ARTICLE 3 - MODALITÉ DE FINANCEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'intégralité du coût de l'intervention , soit un montant de 1 565 €. Ce financement fera l'objet d'un versement unique effectué à la réception de la facture, sur le compte :

sur le compte : FR76 3000 4005 3200 0100 3569 303
Banque : BNP Parisbas Tourcoing

ARTICLE 4 - BILAN

La Compagnie « La Belle Histoire » s'engage à fournir à la Ville d'Armentières un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, soit pour la date limite du 31 décembre 2025.

ARTICLE 5 - RECOURS

La Ville d'Armentières se réserve le droit de procéder à l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de l'association La Belle Histoire, dans le cas où les justificatifs transmis et le bilan présenté ne seraient pas conformes aux engagements prévus par la présente convention.

ARTICLE 6 - DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait et signée en deux exemplaires.

A Armentières, le 25 Septembre 2025

Pour la Ville d'Armentières,
Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS

Pour le cocontractant
Le/la Président(e),

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

webdelib

ID : 059-215900176-20250926-DE25_135-DE